



# Parcoursup : lancement de la phase d'orientation post-bac

Le site Parcoursup.fr 2022 ouvre mardi. Les élèves de terminale vont pouvoir découvrir son organisation, les formations proposées et le fonctionnement de sa procédure. Ce sont 19 500 formations qui sont proposées pour cette promotion 2022. DENIS CHARLET / AFP

Avec l'ouverture, mardi 21 décembre, du site Parcoursup.fr 2022, la phase d'orientation pour les terminales est lancée. Cette première phase est principalement une phase d'observation, qui permet à tous les élèves de la dernière année de lycée de se familiariser avec son organisation et le fonctionnement de sa procédure.

Selon le site d'orientation, ce sont 19 500 formations qui sont proposées pour cette promotion 2022. Pour chaque formation, une fiche de présentation détaille les informations pratiques sur l'établissement, les enseignements proposés, les compétences et les connaissances attendues, des conseils pour les lycéens, les critères d'examen des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir les choix.

A partir du 20 janvier, les élèves devront commencer à s'inscrire et à formuler leurs vœux jusqu'au 29 mars. Le 7 avril, les dossiers de candidature des différentes formations devront être clos. Le 2 juin débutera alors la phase d'admission avec les réponses des formations qui prendra fin mi-juillet.

Lire aussi

Article réservé à nos abonnés

Parcoursup : le taux de satisfaction des candidats en baisse

« On peut y trouver beaucoup de choses »

La conseillère d'orientation privée, fondatrice du réseau Tonavenir, Sophie Laborde-Balen, estime sur Franceinfo que cette « phase d'observation » est « très importante » car elle permet de trouver de nombreuses informations sur les formations post-bac.

« Ce n'est pas une phase pour inscrire l'élève, mais la phase d'observation est déjà très intéressante », explique-t-elle. « On peut y trouver beaucoup de choses (...), les journées portes ouvertes, le statut de l'école, si c'est une formation publique ou privée sous contrat ou privée hors contrat, les frais d'inscription, les frais de scolarité mais aussi le pourcentage d'élèves admis l'année dernière par rapport aux élèves qui avaient candidaté. »

Lire la tribune :

Article réservé à nos abonnés

« Des pistes pour rendre Parcoursup moins angoissant »

Parcoursup : 93 % des bacheliers ont reçu au moins une proposition

A l'issue de la procédure complémentaire de Parcoursup, 93 % des bacheliers et 82,8 % des étudiants en réorientation ont reçu au moins une proposition sur la plate-forme d'affectation dans l'enseignement supérieur. Ces deux taux sont en augmentation (+ 0,6 point et + 1,5 point par rapport à 2020), a indiqué le ministère de l'enseignement supérieur mercredi 22 septembre. Au total, 239 lycéens, en majorité des lycéens professionnels, continuent à être accompagnés par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), contre 591 au terme de la procédure 2020. « Les CAES restent mobilisées avec les universités et les acteurs territoriaux, partenaires des rectorats dans le cadre du plan [#1jeune1solution](#) jusqu'à la fin du mois d'octobre pour leur proposer une solution adaptée », a précisé le ministère.

Le Monde

L'espace des contributions est réservé aux abonnés.

Abonnez-vous pour accéder à cet espace d'échange et contribuer à la discussion.

S'abonner

Déjà abonné ? Se connecter

Contribuer

Partage

Partage désactivé





Partage désactivé  
Partage désactivé  
Envoyer par e-mail  
Partage désactivé  
Partage désactivé  
Partage désactivé  
Partage désactivé

